

DECISION RELATIVE AU COMITE AFRICAIN DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET DE SECURITE ET A LA CREATION DUDIT COMITE AU SEIN DU BUREAU DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L' UNION AFRICAINE.

La Conférence :

1. **PREND ACTE** du rapport relatif à la création du Comité Africain des Services de Renseignement et de Sécurité à Abuja le 26 août 2004 ;
2. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT ET ENTERINE** la création du CSRSA et l'adoption de ses objectifs;
3. **FELICITE** les services africains de renseignements et de sécurité pour cette initiative dont les objectifs contribueront à la résolution de la multitude des problèmes relatifs à la sécurité, à la stabilité et au développement ;
4. **APPROUVE** la collaboration entre le CSRSA et l'Union africaine et tous ses organes, et à cet effet, préconise la création d'un Comité de renseignements et de sécurité ;
5. **PRECONISE, EN OUTRE,** la localisation du Comité de renseignements et de sécurité au sein du Cabinet du Président de la Commission de l'Union africaine qui sera saisi de tous les rapports émanant du CSRSA ou de ses structures ;
6. **DEMANDE** au Président de la Commission de l'Union africaine de prendre les mesures nécessaires en vue de la mise en œuvre de la décision, et de soumettre un rapport de situation à la prochaine Conférence.

2004

Decision on the Committee of
Intelligence and Security Services of
Africa and the Establishment of the
Security And Intelligence Committee in
the Office of the African Union
Commission Chairperson

<http://archives.au.int/handle/123456789/204>

Downloaded from African Union Common Repository